



Transports Publics du Chablais SA
Place de la Gare 5 / CP 85
CH-1860 Aigle

Tél. +41 24 468 03 30
info@tpc.ch
www.tpc.ch

Communication officielle
Selon liste de distribution

N/réf. : ET - mua/vei

Aigle, le 2 avril 2024

Ligne ASD – Aigle-Le Sépey-Les Diablerets
Pose joint isolant collé et soudures à l'arrêt Dépôt ASD
Information travaux de nuit

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que des travaux de nuit sont prévus sur la ligne ASD, du 28 avril au 1^{er} mai 2024, à l'arrêt Dépôt ASD.

Il s'agit d'une pose de joint isolant collé et de soudures pour l'entretien de la voie.

Ces travaux impliquent des opérations de nuit et pourraient provoquer des désagréments sonores en raison de l'utilisation de machines de chantier. Cela dit, notre entreprise mettra tout en œuvre afin de limiter au maximum ces nuisances et nous vous prions d'ores et déjà de nous en excuser.

Une information sera diffusée sur notre site internet, notre page Facebook et des avis de travaux seront glissés dans les boîtes aux lettres des riverains. Dès lors, nous vous prions de bien vouloir publier l'information au sein de votre administration et/ou vos services.

Bien entendu, nous restons à votre disposition en cas de question ou complément d'information (infra.admin@tpc.ch).

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Transports Publics du Chablais SA

Liste de distribution (mail uniquement) :

- Administration communale d'Aigle, Chemin du Grand-Chêne 1, 1860 Aigle, administration@aigle.ch
- Police du Chablais Vaudois – EPOC, Poste principal d'Aigle, Avenue Chevron 2, CP117, 1860 Aigle, signalisation@epoc-vd.ch

Annexe :

- Avis de travaux

Ligne ASD Arrêt Dépôt ASD TRAVAUX DE NUIT

Du 28 avril au 1^{er} mai 2024

Dans le cadre de l'entretien de la voie à l'arrêt Dépôt ASD, une pose de joint isolant collé et des soudures sont nécessaires pour garantir la sécurité de l'exploitation ferroviaire.

Ces travaux seront effectués de nuit pour les raisons suivantes :

- Garantir l'exploitation ferroviaire ;
- Assurer la sécurité de nos collaboratrices et collaborateurs ;
- Maintenir la fluidité du trafic diurne.

Bien entendu, les TPC mettront tout en œuvre afin de limiter au maximum les nuisances sonores et autres dérangements.

Par avance, nous vous prions de nous excuser pour les désagréments et vous remercions de votre compréhension.